

Traité par un anti-TNF α pour un rhumatisme inflammatoire : je m'informe.

Le site du Docteur Guy Vandecandelaere

Adresse du site : www.docvadis.fr/guy-vandecandelaere



Validé par

le Comité Scientifique Rhumatologie

Les traitements anti-TNF α sont très efficaces contre les rhumatismes inflammatoires. Soyez néanmoins vigilant notamment si vous avez de la fièvre, devez être vacciné ou opéré, car ils vous exposent à des risques infectieux.

Comment agissent les médicaments anti-TNF α ?

Les anti-TNF α sont des traitements dits « de fond » et font partie des « biothérapies » ou « traitements biologiques ». Ils bloquent les mécanismes de l'inflammation en stoppant l'action d'une substance chimique appelée TNF α (Tumor Necrosis Factor), facteur responsable notamment de l'inflammation, de la douleur, et de la destruction des articulations.

Ces médicaments sont-ils efficaces ?

Ces médicaments sont très efficaces et réduisent la douleur et l'inflammation. De plus, dans la polyarthrite rhumatoïde, ils peuvent freiner voire arrêter la destruction des articulations. L'arrêt du traitement entraîne cependant un risque de réapparition des symptômes.

Comment ces médicaments me seront-ils administrés ?

Ces médicaments ont un statut de médicament d'exception et doivent être initialement prescrits par un médecin hospitalier. Votre rhumatologue de ville peut ensuite vous suivre et renouveler la prescription durant un an. Ils sont administrés sous forme d'injections sous-cutanées ou de perfusions, lors de courtes hospitalisations espacées de plusieurs semaines.

Le traitement présente-t-il des risques ?

Le traitement présente des risques notamment parce qu'il diminue l'efficacité des systèmes de défense de votre corps contre les microbes. Les infections que vous êtes susceptible de développer sont principalement des infections de la gorge, des sinus ou des bronches. Les poumons ou les voies urinaires peuvent également être touchés. Consultez rapidement dès que vous avez de la fièvre. Une infection conduira peut-être votre médecin à reporter le traitement de quelques jours. Les médicaments peuvent réveiller une tuberculose latente. Avant tout traitement, vous devez pratiquer un dépistage par une radiographie de thorax et une intradermoréaction ou un test sanguin spécifique. D'autres complications, non infectieuses, sont également possibles. Votre médecin vous proposera un suivi régulier. Signalez-lui tout problème médical. Il n'y a pas d'augmentation des risques de cancers, à l'exception des cancers de la peau. Il est conseillé de consulter au moins une fois par an votre dermatologue.

Que dois-je faire si ?

- **Je suis malade** : Consultez devant tout symptôme inhabituel. Votre médecin évaluera s'il faut faire des examens complémentaires et si un traitement antibiotique est nécessaire.
- **Je vais me faire opérer** : Informez votre médecin. Il faudra probablement arrêter votre traitement anti-TNF α quelques semaines avant l'intervention. Votre médecin mettra en place les mesures adéquates pour que votre opération se déroule dans les meilleures conditions.
- **Je dois me faire soigner les dents** : Le traitement habituel d'une carie ne demande pas de précaution particulière. Pour un détartrage, une extraction ou la pose d'un implant, votre dentiste peut vous prescrire un traitement préventif par antibiotique. Pour les opérations dentaires plus lourdes, notamment les chirurgies, votre médecin arrêtera peut-être temporairement votre traitement.
- **Je dois me faire vacciner** : Vous pouvez recevoir la plupart des vaccins. Certains d'entre eux sont même recommandés. La vaccination contre la grippe est recommandée tous les ans et celle contre le pneumocoque tous les cinq ans. Les vaccins à éviter sont les vaccins « vivants inactivés » tels que le vaccin contre la fièvre jaune ou le BCG. Vous pouvez vous faire administrer ces vaccins avant de débiter votre traitement.
- **Je dois voir des amis dont un enfant est malade** : Menez une vie la plus normale possible et ne vous excluez pas de la vie sociale. Néanmoins, évitez d'embrasser une personne malade et de visiter un service de maladies infectieuses.
- **Je souhaite voyager** : Si votre médecin ne s'y oppose pas vous pouvez voyager, y compris à l'étranger. Pensez à emporter vos ordonnances (pour expliquer le transport du médicament et des aiguilles) et à respecter la chaîne du froid pour votre médicament anti-TNF α . N'oubliez pas que la vaccination contre la fièvre jaune, exigée dans certains pays, est interdite sous biothérapie.
- **Je souhaite conduire une voiture** : La conduite est tout à fait possible. Le médicament

n'entraîne pas de troubles de la concentration et n'affecte pas l'aptitude à la conduite.

- **Je souhaite être enceinte** : Il est en principe déconseillé d'avoir un enfant pendant un traitement par anti-TNF α . Si vous désirez avoir un enfant, parlez-en à votre médecin. Par prudence, il est aussi déconseillé d'allaiter votre enfant pendant le traitement.
- **Je veux m'injecter moi-même le médicament** : Vous pouvez vous injecter votre traitement comme le font les diabétiques avec l'insuline et une infirmière peut vous apprendre à le faire. Ces auto-injections se pratiquent habituellement avec un stylo injecteur spécifique.

En cas de fièvre dépassant 38°C, toux, brûlures en urinant, il ne faut pas prendre votre anti-TNF α et en parler avec votre médecin. Informez-le de toute intervention chirurgicale ou dentaire afin d'éviter les risques infectieux.